

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la Petite Enfance Phare-O-Bulles Inc.	Numéro de permis 2025032	Date d'inspection Le 23 octobre 2025	
Nom de l'établissement CPE Phare-O-Bulles 3 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 62 rue Queen Edmundston NB E3V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	23 oct. 2025	23 oct. 2025
Commentaires : Erreur du système. La routine est affichée avec des pictogrammes.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	24 oct. 2025	
Commentaires : Le menu pour les collations fournies par la garderie en après-midi doit être affiché dans le local.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie.	25(g)	24 oct. 2025	
Commentaires : Les allergies qui nécessitent un Épipen doivent être affichées dans le local.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	24 oct. 2025	
Commentaires : Les produits chimiques, toxiques et/ou d'entretien doivent être sous clé.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio pour les enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés durant ma visite : - Les enfants ont des espaces personnalisés pour mettre leurs effets personnels. - Les exigences d'affichages sont le permis, le dernier rapport d'inspection, les numéros pour les personnes contacts et l'horaire quotidienne. -Vérifier 2 nouveaux dossiers pour les membres du personnel. Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire ainsi que le lavage des mains. Observation de la collation fournie par la garderie (croustade aux fruits et lait).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Le 23 octobre 2025

Date

permis

original signé par
Charlene Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 octobre 2025

Date